

L'ESSENTIEL DU RAPPORT ANNUEL 2024

Régie Eau et Assainissement



2024 : STRUCTURATION DE LA RÉGIE EAU ET ASSAINISSEMENT

La régie de l'eau et de l'assainissement de la CCGHV gère ces compétences depuis le 1er janvier 2023 pour le compte des communes de notre territoire.

Au cours de l'année 2024, la régie a poursuivi son travail de structuration, avec l'objectif de faire progresser la qualité du service rendu sur le territoire.

Cette année a également permis de s'approprier des dossiers majeurs : études stratégiques, mais aussi chantiers d'envergure.

EAU POTABLE

sur les 7 communes de la régie

**19 RÉSERVOIRS
DE STOCKAGE**



**286 KM
DE RÉSEAUX**
(hors branchements)



**46
PRISES D'EAU**
(sources, captages...)

13 STATIONS DE TRAITEMENT
produisant de l'eau potable



Tout au long de l'année, les agents de la régie recherchent et réparent les fuites sur les réseaux, afin de **limiter les pertes** avant que l'eau ne soit distribuée. Les rendements rendent compte de ce travail.

- Champdray : 83 %
- Gérardmer : 85 %
- Granges : 69,7 %
- Aumontzey : 66,5 %
- Le Tholy : 98,3 %
- Le Valtin : 97,3 %
- Liézey : 82,6 %
- Xonrupt-Longemer : 71,9%



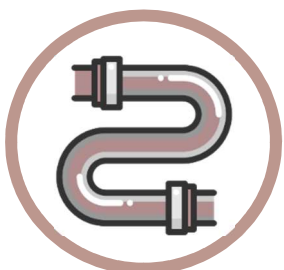
1 003 765 M³
consommés par 9 484 abonnés

740 619 M³

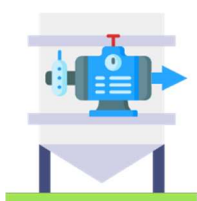
traités par nos
3 stations d'épuration

ASSAINISSEMENT

sur les 4 communes concernées



**218 KM
DE RÉSEAUX**
(96% en séparatif)



31 POSTES
de relevage



8 515 ABONNÉS



**2 MILIEUX
RÉCEPTEURS**
La Vologne – La Cleurie



512,4 TONNES
de boues

BUDGETS EAU & ASSAINISSEMENT 2024

LA RÉGIE DISPOSE DE DEUX BUDGETS DISTINCTS : UN POUR L'EAU, ET L'AUTRE POUR L'ASSAINISSEMENT.

Ils fonctionnent indépendamment afin de refléter le coût réel du service rendu aux abonnés concernés.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Charges courantes de fonctionnement des services

EAU POTABLE : 2 440 764,79 €
ASSAINISSEMENT : 1 874 266,29 €

Dépenses principales :



Fournitures d'énergie, pièces, matériels

Eau potable 30%

Assainissement 35%



Personnel de la régie

Eau potable 23%

Assainissement 17%

EAU POTABLE : 2 408 403,62 €
ASSAINISSEMENT : 1 899 201,85 €

Recettes principales :



Facturation, prestations

Eau potable 82%

Assainissement 67%

SECTION D'INVESTISSEMENT

Patrimoine de la régie

EAU POTABLE : 587 835,17 €
ASSAINISSEMENT : 1 177 272,44 €

Dépenses principales :



Travaux, véhicules, logiciels

Eau potable 59%

Assainissement 52%



Remboursement des emprunts

Eau potable 15%

Assainissement 24%

EAU POTABLE : 1 443 653,45 €
ASSAINISSEMENT : 1 202 318,86 €

Recettes principales :



Subventions

Eau potable 28%

Assainissement 4%

TARIFS 2024

En 2024, la régie a appliqué des tarifs différents sur chaque commune.

La facturation se fait en 2 étapes : part fixe (abonnement) en milieu d'année, et part variable (consommations) en fin d'année.

Les tarifs présentés ci-contre comprennent le prix HT des parts fixes et parts variables, les redevances de l'agence de l'Eau Rhin-Meuse et la TVA au taux applicable. Ils sont calculés sur la base d'une consommation moyenne annuelle de 120 m³.

EAU POTABLE

Champdray : 1,60 € TTC/m³
Gérardmer : 1,82 € TTC/m³
Granges-Aumontzey : 2,02 € TTC/m³
Le Tholy : 1,74 € TTC/m³
Le Valtin : 2,36 € TTC/m³
Liézey : 1,90 € TTC/m³
Xonrupt-Longemer : 2,21 € TTC/m³

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Gérardmer : 1,75 € TTC/m³
Granges : 2,97 € TTC/m³
Aumontzey : 2,40 € TTC/m³
Le Tholy : 3,36 € TTC/m³
Xonrupt-Longemer : 1,58 € TTC/m³